



CONSEIL MUNICIPAL 12 Décembre 2014
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance: 32

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – M. Franck Dupas - Mme Pauline Dréano - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas - M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoints au Maire**)

Mme Christiane Marchello-Nizia-M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac –
Mme Jacqueline Renou – M. Robert Arnoux – Mme Claudine Mora – Mme Hellène Cabassy
M. Jean-Pierre Cavin –M. Michel Blanchard – Mme Catherine Lorin – M. Angelo Maccagnan
Mme Karine Guez – M. Joël Botreau –Mme Nadia Bida
Mme Jeanne Yvan – M. Hervé De Lépinau – M. Julien Langard – Mme Marie-Véronique
Thomas De Maleville – M. Julien Aubert - M. Antoine Laval – M. Tanguy Vernay –
M. Patrick Jaillard (**Conseillers Municipaux**)

Absents Excuses :

Mme Agnès Moisson – procuration à Mme Marchello-Nizia
M. Alain Défossé – procuration à Hervé De Lépinau
Mme Marguerite-Marie Bevillard - procuration à Mme Jeanne Yvan

Entrées et Sorties :

M. Langard sort pendant la lecture du rapport 17 et entre pendant la lecture du rapport 19.
M. Aubert sort pendant la lecture du rapport 23 et entre pendant les débats sur le rapport 24.
M. Arnoux sort pendant la présentation du rapport 25 et entre pendant le vote du rapport 31.
M. Langard sort pendant la présentation du rapport 25 et donne procuration à Mme Marie-Véronique Thomas de Maleville.
M. De Lépinau sort pendant la présentation du rapport 31 et entre après le vote du rapport 31
Mme Pauline Dréano sort après la présentation du rapport 48 et donne procuration à Monsieur le Maire.

*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

*_*_*_*_*_*

PV de la séance précédente :

Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras)
et 7 Abstentions (Carpentras Bleu marine).

Le Conseil Municipal désigne M. Patrick Jaillard, secrétaire de séance.

Il a été décidé à l'unanimité que les délibérations n°s 41 à 48 soient présentées après la délibération n°36 ; l'ordre normal a été repris après la présentation du rapport n°48.

RAPPORT N° : 1 DAF – M. GANDON	<p>BUDGET ANNEXE MARCHE-GARE – DECISION MODIFICATIVE N°1 Présents : 32 Procurations : 3 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la décision modificative n°1 du budget annexe du Marché Gare telle que :</p> <p>Section de fonctionnement</p>				
	Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	011.6061 Fournitures non stockables (électricité) 77.778 Autres produits exceptionnels TOTAL		47,06 € 47,06 €		47,06 € 47,06 €
<i>Adopté à l'unanimité.</i>					
RAPPORT N° : 2 DAF – M. GANDON	<p>GARANTIE D'EMPRUNT MISTRAL HABITAT – CENTRE D'HEBERGEMENT RHESO RUE A. MICHEL – PARTIE ACQUISITION/AMELIORATION Présents : 32 Procurations : 3 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la durée de préfinancement prévue dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée à Mistral Habitat en vue de l'acquisition et de l'amélioration du Centre d'hébergement RHESO rue Alfred Michel. <i>Adopté à l'unanimité.</i></p>				
RAPPORT N° : 3 DAF – M. GANDON	<p>GARANTIE D'EMPRUNT MISTRAL HABITAT – CENTRE D'HEBERGEMENT RHESO RUE A. MICHEL – PARTIE CONSTRUCTION NEUVE Présents : 32 Procurations : 3 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la durée de préfinancement prévue dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée à Mistral Habitat pour la partie construction neuve du Centre d'hébergement RHESO rue Alfred Michel. <i>Adopté à l'unanimité.</i></p>				
RAPPORT N° : 4 DAF – M. GANDON	<p>GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 10 % AU PROFIT DU GRAND DELTA HABITAT - ACQUISITION DE 48 LOGEMENTS INDIVIDUELS Présents : 32 Procurations : 3 Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la garantie d'emprunt par la commune à hauteur de 10 % au profit de Grand Delta Habitat dans le cadre de l'acquisition de 48 logements individuels situés lieudit La Gardy à Carpentras, résidence dénommée « les Bastides de la Gardy ». La garantie concerne le remboursement des prêts PLUS et PLAI d'un montant total de 5.038.412,00 €uros souscrit par Grand Delta Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. <i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 7 Abstentions (Carpentras Bleu marine).</i></p>				
RAPPORT N° : 5 DAF – M. GANDON	<p>GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 30 % AU PROFIT DU GRAND DELTA HABITAT - ACQUISITION DE 48 LOGEMENTS INDIVIDUELS Présents : 32 Procurations : 3 Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la garantie d'emprunt par la commune à hauteur de 30 % au profit de Grand Delta Habitat dans le cadre de l'acquisition de 48 logements individuels situés lieudit La Gardy à Carpentras, résidence dénommée « les Bastides de la</p>				

Gardy ». La garantie concerne le remboursement des prêts PLS d'un montant total de 1.781.192,00 €uros souscrit par Grand Delta Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 7 Abstentions (Carpentras Bleu marine).

RAPPORT N° : 6
DAF – M. GANDON

**BUDGET PRINCIPAL VILLE, AUTORISATION DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2015**

Présents : 32 Procurations : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'autorisation de dépenses d'investissement anticipées avant le vote du budget primitif 2015 et ce, dans le cadre du budget principal de la Ville.

Il a autorisé l'anticipation, à concurrence de vingt-cinq pour cent des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, de dépenses suivantes :

Montant exercice 2014	Chapitre	Autorisation 2015
339.425,88 €	20	84.856,00 €
2.252.156,60 €	21	563.039,00 €
10.193.184,19 €	23	2.548.296,00 €

Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras), 9 Abstentions (Carpentras Bleu marine ; Relevons le défi, relevons Carpentras)

RAPPORT N° : 7
SSJVA- MME
BALAS

AVANCES SUR SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS ET AU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Présents : 32 Procurations : 3
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le versement des
avances sur subvention 2015 aux associations suivantes :

Maison des Jeunes et de la Culture : 32 000 €
Centre Communal d'Action Sociale : 300000 €
Espace Culturel et Social Villemarie : 19 000 €
Logis des Jeunes du Comtat : 40 000 €
Centre Social Lou Tricadou : 130 000 €
Point Accueil et Ecoute Jeunes - Le Passage : 11 500 €
Restaurants du Cœur : 2 700 €
Comité des Oeuvres Sociales Ville de Carpentras : 6 000 €
La Roseraie CLSH : 115 000 €
La Roseraie Ludothèque : 15 000 €
Association des Ecoles Publiques Elémentaires : 23 000 €
Tennis Club de Carpentras : 20 000 €
Club des Nageurs de Carpentras : 4 750 €
Athlétic Basket Comtadin Carpentras : 7 000 €
Office Municipal des Sports : 25 000 €
Moto Club Carpentras Comtat Venaissin : 5 200 €
Racing club Carpentras 13 du Comtat : 40 000 €
Jeunesse Bouliste Avenir Griotte : 3 800 €
Office de Tourisme de Carpentras : 50 000 €
Comité de Jumelage : 2 500 €

Le montant total des avances attribuées est de 852 450 €.
Adopté. (voir tableau ci-joint)

RAPPORT N° : 8
SSJVA- M. DUPAS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JEUNESSE BOULISTE
AVENIR DE LA GRIOTTE : PARTICIPATION AU TROPHÉE CANAL +

Présents : 32 Procurations : 3
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'attribution
d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de
3 000€ à l'association Jeunesse Bouliste Avenir de la Griotte. Cette
subvention est attribuée dans le cadre de la participation de l'association
au Trophée des Villes Canal +.
Adopté à l'unanimité

RAPPORT N° : 9
SE- MME GUIOU

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (VOLET ENFANCE) INTERCOMMUNAL
COVE / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES / MUTUALITE SOCIALE
AGRICOLE

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT (2014-2017)
Présents : 32 Procurations : 3
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la convention
d'objectifs et de cofinancements du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF
de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse permettant la poursuite des actions
existantes pour l'accueil de la Petite Enfance. Il a autorisé la signature du
Contrat Enfance Jeunesse « volet enfance » pour la période 2014-2017.

	<p>Les financements prévus dans ce contrat 2014-2017 s'élèvent à environ 226 500 € pour Carpentras, soit une moyenne de 56 600€ par an contre 48 250€ pour l'exercice 2013. <i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° : 10 DRH- M. LE MAIRE</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX - ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2014-CM-15-04- 2 Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a annulé la délibération n°2014-CM-15-04-2 du 15 avril 2014 relative à la fixation des indemnités de fonction des élus locaux et a décidé l'octroi d'une indemnité de fonction aux Maire, Adjoints et conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation et ce, dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. <i>Adopté par 33 voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le Défi, relevons Carpentras)</i></p>
<p>RAPPORT N° : 11 DRH- M. LE MAIRE</p>	<p>ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la convention de création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols au sein de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin, dont bénéficieront l'ensemble de ses communes membres ; il a autorisé l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols ; il a accepté que la convention soit exécutoire à compter du 16 mars 2015. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 12 DRH- M. LE MAIRE</p>	<p>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé les termes de la convention pour la mise à disposition de quatre agents communaux auprès de la CoVe dans le cadre de la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 13 SAJF – M. ANDRIEU</p>	<p>LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES DANS L'IMMEUBLE « MAISON DE PAYS » - ANCIENS COUVENT DES DOMINICAINS CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention à conclure entra la Ville de Carpentras et la CoVE ; celle-ci prévoit la location de locaux communaux situés dans l'immeuble « Maison de Pays » - Ancien Couvent des Dominicains au profit de la Cove et ce, à compter du 1^{er} février 2015. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 14 DRH- M. LE MAIRE</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la modification du tableau des effectifs portant sur la création de nouveaux grades des puéricultrices, créant 4 postes ainsi que 10 postes emploi-avenir. <i>Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras) et 9 Abstentions (Carpentras Bleu Marine ; Relevons le Défi, relevons Carpentras)</i></p>
<p>RAPPORT N° : 15 DRH- M. LE MAIRE</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a créé 88 emplois saisonniers à temps complet, sur la période 5 janvier 2015 au 31 janvier 2016. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 16 DRH – M. LE MAIRE</p>	<p>INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accordé l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur</p>

	<p>des Collectivités Territoriales, Madame Evelyne Giuliani. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 17 DHL – M. ANDRIEU</p>	<p>PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES – EQUIPE OPERATIONNELLE – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES 2015 Présents : 31 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la sollicitation des subventions auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour les postes de chef de projet, assistante administrative et financière, chargé de mission gestion urbaine et sociale de proximité, chargé de clause d'insertion et chargé de mission commerce. L'équipe concernée est constituée d'un chef de projet, d'une assistante administrative et financière, d'une coordinatrice Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, d'une chargée de mission Clause Insertion et d'un chargé de mission commerce. Cette équipe est chargée de la mise en œuvre et de la réussite de la convention du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés. <i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; relevons le défi, relevons Carpentras) et 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine).</i></p>
<p>RAPPORT N° : 18 DHL – M. ANDRIEU</p>	<p>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 39 000€ PAR LA VILLE DE CARPENTRAS A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VILLE D'AVIGNON POUR LA CREATION DE 18 LOGEMENTS - RESIDENCE MICHEL Présents : 31 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'attribution d'une subvention de 39 000 € par la Ville à l'Office Public de l'Habitat de la Ville d'Avignon en vue de la création de 18 logements locatifs rue Alfred Michel. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 19 DHL – M. ANDRIEU</p>	<p>PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES – CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepté les termes de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité prise dans le cadre du Programme National de Requalification. Cette convention précise les engagements de chaque partenaire signataire et présente notamment, un plan d'actions pluriannuel : pour l'essentiel il s'agit d'actions visant à mieux coordonner les interventions des différents services pour les rendre plus efficaces et limiter les nuisances auprès des usagers et habitants et d'actions d'information, d'animation et de concertation en direction des habitants afin de leur permettre de mieux s'approprier les évolutions de leur cadre de vie. <i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 7 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>
<p>RAPPORT N° : 20 PRST – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION COMMUNE DE CARPENTRAS – FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLE DU VAUCLUSE (FDGDON 84) – LUTTE CONTRE LE CHANCRE COLORE ANNEE 2015 Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre la Ville de Carpentras et la FDGON 84 en vue de la lutte contre le chancre coloré pour l'année 2015. Les termes de la convention prévoient le versement par la Commune d'une participation aux frais d'un montant de 1 000,00 €. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 21 SVRD – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE/VILLE DE CARPENTRAS RELATIVE A L'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS RD 942 – DEVIATION NORD DE CARPENTRAS SECTION RD 942/RD950 COMMUNE DE CARPENTRAS Présents : 32 Procurations : 3</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le projet de convention entre le Conseil Général de Vaucluse et la Ville de Carpentras relative à l'entretien des aménagements paysagers RD 942 – Déviation Nord de Carpentras section RD 942/RD 950. Dans le cadre des projets d'aménagements paysagers des giratoires au droit de la RD 950 et de la RD 942, la Ville de Carpentras prend à sa charge l'entretien des espaces</p>

	verts de ces aménagements. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 22 SVRD – M. ANDRIEU	CONVENTION ORANGE/COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA DISSIMULATION DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES BOULEVARD PRAT Présents : 32 Procurations : 3 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre la Ville de Carpentras et la société « Orange » relative à la dissimulation des équipements de communications électroniques boulevard Prat. <i>Adopté à l'unanimité.</i>
RAPPORT N° : 23 PRST – M. BOSSAN	ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CHOIX DU DELEGATAIRE ET FIXATION DES TARIFS Présents : 31 Procurations : 3 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a choisi la SARL EGO en tant que délégataire de service public pour l'organisation de foires aux puces et à la brocante ; il a accepté les termes de la délégation de Service Public qui prévoit les conditions de tarification auprès des usagers et les conditions de rémunérations du délégataire. La redevance mensuelle versée à la commune par le délégataire est fixée à 2 000 € nets. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 24 PRST – M. BOSSAN	EXPLOITATION ET GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CHOIX DU DELEGATAIRE ET FIXATION DES TARIFS Présents : 31 Procurations : 3 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a choisi la SE CARROSSERIE BOYER J. RENE en tant que délégataire de service public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile. Il a accepté les termes de la convention qui prévoient notamment les conditions de tarification conformément à l'arrêté ministériel en date du 26 juin 2014 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière applicables aux véhicules automobiles, et les conditions de rémunérations du délégataire ; le projet de convention prévoit aussi la restitution des véhicules aux usagers, du lundi au samedi y compris les jours fériés. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 25 SDD – M. GANDON	ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SUD-OUEST DU MONT VENTOUX – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE 2013 Présents : 30 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du Compte administratif et du Rapport d'Activité Exercice 2013 de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest du Mont Ventoux. <i>A Pris Acte</i>
RAPPORT N° : 26 SDD – M. GANDON	SYNDICAT MIXTE DES EAUX REGION RHONE VENTOUX – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2013 Présents : 30 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport d'activités et des comptes administratifs pour l'année 2013 du Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux. <i>A Pris Acte</i>
RAPPORT N° : 27 SDD – M. GANDON	SYNDICAT MIXTE DES EAUX REGION RHONE-VENTOUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2013 Présents : 30 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2013 du Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux. <i>A Pris Acte</i>
RAPPORT N° : 28 SDD – M. GANDON	SYNDICAT MIXTE DES EAUX REGION RHONE VENTOUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2013 Présents : 30 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'année 2013 du Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux. <i>A</i>

	<i>Pris Acte</i>
RAPPORT N° : 29 SDD – M. LE MAIRE	PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2013 Présents : 30 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport du délégataire du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013. <i>A Pris Acte</i>
RAPPORT N° : 30 SDD – M. LE MAIRE	PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2013 Présents : 30 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2013 par la société SDEI. <i>A Pris Acte</i>
RAPPORT N° : 31 SDD – M. ANDRIEU	MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR LES HABITATIONS RACCORDEES AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DISPOSANT D'UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR FORAGE OU PUITTS Présents : 29 Procurations : 3 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la mise en place d'une taxe d'assainissement pour les habitations raccordées au réseau collectif d'assainissement des eaux usées et disposant d'une alimentation en eau potable par forage ou puits. Il a également approuvé le nouveau règlement de service de l'assainissement collectif. <i>Adopté par 30 voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras, Bleu marine) et 2 Abstentions (Relevons le Défi, relevons Carpentras)</i>
RAPPORT N° : 32 SAJF – M. ANDRIEU	CONVENTION COMMUNE DE CARPENTRAS / SAS GEANTY DEVELOPPEMENT RELATIVE A L'OCCUPATION DE LOCAUX SIS 19 RUE DE LA PORTE D'ORANGE Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre la commune de Carpentras et la SAS Géanty Développement relative à l'occupation de locaux sis rue Porte d'Orange. Cette convention prévoit la mise à disposition par la SAS d'un local au profit de la Ville de Carpentras pour une période d'un an renouvelable par période d'un an dans la limite de huit renouvellements, moyennant un loyer mensuel de 546,98 euros qui n'est pas révisable. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 33 SAJF – M. ANDRIEU	CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) - MISE A DISPOSITION ONEREUSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) DE VEHICULES NECESSAIRES AUX MISSIONS DE NETTOIEMENT ET DE PROPRETE URBAINE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre la commune de Carpentras et la CoVe portant location de véhicules nécessaires à la continuité du service public de nettoyage et de propreté urbaine au profit de la commune de Carpentras. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 34 SAJF – M. ANDRIEU	LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES DANS L'IMMEUBLE « MAISON DE PAYS » - ANCIEN COUVENT DES DOMINICAINS CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE VAUCLUSE - AVENANT N° 2 Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de l'avenant à la convention entre la commune de Carpentras et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Vaucluse et de son avenant n°2 relative à la location de locaux communaux situés dans l'immeuble « Maison de Pays » (Ancien Couvent des Dominicains). L'avenant fixe les nouvelles superficies occupées par la DDT, soit 390,87 m ² , et le loyer applicable sur la base d'un prix au m ² d'un montant de 131,01 euros, soit annuellement un montant de 51 208,28 €. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 35 SAJF – M.	FIXATION DE LOYER POUR LA LOCATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE SIS 264 BOULEVARD ALBIN DURAND Présents : 31 Procurations : 4

ANDRIEU	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la fixation de loyer pour la location d'un local de stockage sis 264 boulevard Albin Durand ; ce local a une valeur locative estimée par les services fiscaux le 4 mars 2014 à un montant annuel de 2 160 euros, soit un loyer mensuel de 180 euros. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 36 SAJF – M. ANDRIEU	HEBERGEMENT DES ELEVES GARDIENS DE LA PAIX DE L'ECOLE NATIONALE DE POLICE AU LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN CONVENTION COMMUNE DE CARPENTRAS / LOGIS DES JEUNES / ECOLE DE POLICE ANNEES 2014-2015-AVENANT N°1 Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre la commune de Carpentras, le Logis des Jeunes du Comtat Venaissin et l'Ecole Nationale de Police de Nîmes en vue de l'accueil et de l'hébergement de leurs élèves ; en raison de l'augmentation des tarifs à compter du 1er janvier 2015 par le Logis des Jeunes du Comtat Venaissin ; cet avenant n°1 à la convention porte sur la modification des conditions financières de prise en charge des élèves pour l'année 2015. <i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 7 Abstentions (Carpentras Bleu marine)</i>
RAPPORT N° : 37 SAJF – M. ANDRIEU	CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AM N°165 SISE LES FONTAINIERS DU SUD A CARPENTRAS Présents : 30 Procurations : 5 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession de la parcelle communale cadastrée AM N° 165 à Monsieur Michel REYNAUD au prix de 650 euros, sise Les Fontainiers du Sud. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 38 SAJF – M. ANDRIEU	CESSION DE PORTIONS DE TERRAINS TIREES DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES BK N°456, N°485, N° 513 ET N°907 SISES LIEU DIT TERRADOU Présents : 30 Procurations : 5 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession des portions tirées des parcelles communales cadastrées BK N°456, 485, 513 et 907 sises lieu dit Terradou, d'une superficie totale d'environ 5 123 m ² à Monsieur Laurent PLASSE et Madame Catherine REY épouse PLASSE au prix de 92 214 euros, soit 18 euros le m ² , conformément à l'avis des services fiscaux. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 39 SAJF – M. ANDRIEU	CESSION DE PORTIONS DE TERRAINS TIREES DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES BK N°456, 484, N°485 ET N°907 SISES LIEU DIT TERRADOU Présents : 30 Procurations : 5 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession des portions tirées des parcelles communales cadastrées BK N°456, 484, 485 et 907, d'une superficie totale d'environ 15 505 m ² aux voyages Arnaud représentés par leur Président Monsieur Jérôme MOURET au prix de 310 100 euros, soit 20 euros le m ² , conformément à l'avis des services fiscaux. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 40 SAJF – M. ANDRIEU	CESSION D'UN BIEN COMMUNAL BATI SIS RUE DE LA VIEILLE JUIVERIE AU PROFIT DE MONSIEUR VIVIEN NICOLESSI Présents : 30 Procurations : 5 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession de la parcelle communale cadastrée CE n°510 à Monsieur Vivien Nicolessi au prix de 50 000 € conformément à l'avis des services fiscaux. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 41 DAC – MME DREANO	PROGRAMME ANIM'ART 2014-2015 – SEMAINES DES DROITS DE LA FEMME Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé la programmation Anim'art 2014-2015 pour la manifestation « Semaine des droits de la Femme » qui aura lieu du 2 au 15 mars 2015 ; il a autorisé que ces spectacles soient présentés à la recette par les compagnies avec leur accord. <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N° : 42 DAC – MME DREANO	ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 : MISE A DISPOSITION D'UN ENSEIGNANT ARTISTIQUE AU PROFIT DE L'EHPAD DE LA LEGUE, LE POLE D'ACTIVITES ET DE SOINS ADAPTES (PASA) DE L'HOPITAL ET DU FOYER SAINT MARTIN Présents : 31 Procurations : 4

	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé les modalités et la mise à disposition gracieuse d'un enseignant artistique au profit de l'EHPAD de la Lègue, le PASA de l'Hôpital et du Foyer St Martin pour l'année scolaire 2014-2015. <i>Adopté à l'unanimité</i>																
RAPPORT N° : 43 DAC – MME DREANO	ASSOCIATION LATIN ESCAPADE – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A LA CHARITE A TARIF PREFERENTIEL – ANNEE 2014 Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la mise à disposition de la Salle Berlioz à la Charité à tarif préférentiel de 800 € par an pour l'année 2014, et ce, pour l'association Latin Escapade. <i>Adopté à l'unanimité</i>																
RAPPORT N° : 44 SBM – MME DREANO	ACQUISITION DE DOCUMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande de subvention la plus élevée possible à faire auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur en vue de l'acquisition de documents ; dans la cadre du projet de l'Inguimbertaine à l'hôtel-Dieu, le fonds de la bibliothèque doit être développé, diversifié et actualisé afin de répondre aux attentes du public. La sollicitation se fera conformément au plan de financement ci-dessous : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisitions documents</td> <td>225 710,00 €</td> <td>500 353,00 €</td> <td>320 848,00 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention État DRAC 60%</td> <td>135 426,00 €</td> <td>300 211,00 €</td> <td>192 508,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ville de Carpentras 40 %</td> <td>90 284,00 €</td> <td>200 141,00 €</td> <td>128 339,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <i>Adopté à l'unanimité</i>		2015	2016	2017	Acquisitions documents	225 710,00 €	500 353,00 €	320 848,00 €	Subvention État DRAC 60%	135 426,00 €	300 211,00 €	192 508,00 €	Ville de Carpentras 40 %	90 284,00 €	200 141,00 €	128 339,00 €
	2015	2016	2017														
Acquisitions documents	225 710,00 €	500 353,00 €	320 848,00 €														
Subvention État DRAC 60%	135 426,00 €	300 211,00 €	192 508,00 €														
Ville de Carpentras 40 %	90 284,00 €	200 141,00 €	128 339,00 €														
RAPPORT N° : 45 SBM – MME DREANO	DEMANDE DE SUBVENTION – EQUIPEMENT RADIO FREQUENCE IDENTIFICATION (RFID) DES COLLECTIONS « LECTURE PUBLIQUE » DE LA BIBLIOTHEQUE INGUIMBERTINE DE LA VILLE DE CARPENTRAS Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande de subvention la plus élevée possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur conformément au plan de financement suivant : <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Montant des fournitures RFID pour le projet l'Inguimbertaine à l'hôtel-Dieu</td> <td>37 492 € HT</td> </tr> <tr> <td>Subvention État DRAC DGD 60 %</td> <td>22 495,20 €</td> </tr> <tr> <td>Ville de Carpentras 40%</td> <td>14 996,80 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette sollicitation se fait dans le cadre du projet de l'Inguimbertaine à l'Hôtel-Dieu en vue de l'acquisition d'ouvrages (imprimés, documents multimédia) qui seront dotés de l'équipement RFID. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>	Montant des fournitures RFID pour le projet l'Inguimbertaine à l'hôtel-Dieu	37 492 € HT	Subvention État DRAC DGD 60 %	22 495,20 €	Ville de Carpentras 40%	14 996,80 €										
Montant des fournitures RFID pour le projet l'Inguimbertaine à l'hôtel-Dieu	37 492 € HT																
Subvention État DRAC DGD 60 %	22 495,20 €																
Ville de Carpentras 40%	14 996,80 €																
RAPPORT N° : 46 SBM – MME DREANO	DEMANDE DE SUBVENTION - L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL DIEU - MUSEOGRAPHIE PHASE 1A Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur (service des musées) et, ce dans le cadre du projet de l'Inguimbertaine à l'Hôtel-Dieu et du développement de la muséographie. <i>Adopté à l'unanimité</i>																
RAPPORT N° : 47 SBM – MME DREANO	DEMANDE DE SUBVENTION – CHANTIER DES COLLECTIONS AMENAGEMENT HOTEL DIEU Présents : 31 Procurations : 4 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande d'aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur en vue de la restauration des collections qui seront présentées lors de l'inauguration de l'Inguimbertaine Hôtel Dieu en 2016. <i>Adopté à l'unanimité</i>																

<p>RAPPORT N° : 48 SBM – MME DREANO</p>	<p align="center">BIBLIOTHEQUE INGUIMBERTINE CHANGEMENTS D’HORAIRE ET MODIFICATIONS TARIFAIRES Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le changement d’horaires de la Bibliothèque Inguimbertaine à partir de septembre 2015 et jusqu’à l’ouverture de l’Hôtel-Dieu ainsi que les modifications tarifaires d’accès à la bibliothèque telles que :</p> <p>Habitant de Carpentras : gratuit Habitant Cove : pour une inscription entre le 1er janvier au 31 mars, tarif : 5 € Pour une inscription après le 31 mars : gratuit Habitant extérieur Cove : pour une inscription entre le 1er janvier au 31 mars, tarif 10 € pour une inscription entre le 1er avril au 30 juin, tarif : 5 € Pour une inscription après le 30 juin : gratuit <i>Adopté à l’unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 49 SCA – M. LE MAIRE</p>	<p align="center">DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé aux remplacements suivants, suite à une demande de remplacement et à deux élus démissionnaires :</p> <p align="center">Vote à main levée décidé à l’unanimité.</p> <p>Conseil d’établissement LEPA de Serres et conseil d’exploitation du lycée Agricole Louis Giraud :</p>
	<p align="center">Candidature de Monsieur Arnoux - <i>Adopté à l’unanimité.</i> Commission D’Appel d’Offres : candidature de Mme Marguerite-Marie Bevilard-Gros <i>Adopté à par 33 voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi, relevons Carpentras)</i> Commission Délégation de Service Public : candidature de M. Tanguy Vernay <i>Adopté à par 33 voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi, relevons Carpentras)</i> Commission Ressources Humaines et Financières : candidature de Mme Marguerite-Marie Bevilard-Gros <i>Adopté à par 33 voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi, relevons Carpentras)</i> Commission « Economie de Proximité » : candidature de M. Tanguy Vernay <i>Adopté à par 33 voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi, relevons Carpentras)</i> <i>Adopté.</i></p>
<p>RAPPORT N° : 50 SCA – M. BOTREAU</p>	<p align="center">CREATION D’UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L’ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la création d’une commission communale pour l’accessibilité aux personnes handicapées, a fixé à 5 le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein de cette commission.</p> <p>Cette commission est chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> de dresser le constat de l’état d’accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, d’organiser le recensement de l’offre de logements accessibles aux personnes handicapées, d’établir un rapport annuel qui sera présenté en conseil municipal, de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l’existant. <p align="center">Vote à main levée décidé à l’unanimité.</p> <p>Candidatures : M. Botreau ; Mme Bertolucci ; M. Dupas ; M. Laval ; Mme Thomas de Maleville - <i>Adopté à l’unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° : 51 SCA – MME MORA</p>	<p align="center">EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l’extension du cimetière communal sur les parcelles BK 980 et BK 983. <i>Adopté à l’unanimité.</i></p>

RAPPORT N° : 52 SFM – M. BOSSAN	<p align="center">ADHESION A L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DU VAUCLUSE</p> <p align="center">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le principe d'adhésion au titre de l'année 2015 à l'Association « Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse » dont le siège est situé 132 rue Carreterie à Avignon (84000) moyennant une cotisation annuelle fixée à 0,05€uro par habitant.</p> <p><i>Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras) et 9 Abstentions (Carpentras Bleu Marine ; Relevons le Défi, relevons Carpentras)</i></p>
RAPPORT N° : 53 SCA – M. LE MAIRE	<p align="center">POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU DES DECISIONS</p> <p align="center">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal. <i>A Pris Acte</i></p>
RAPPORT N° : 54 SCA – M. BLANCHARD	<p align="center">MOTION RELATIVE AUX TRAITES TRANSATLANTIQUES AECG (ACCORD ECONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL) ET PTCI (PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT)</p> <p align="center">Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la motion relative aux Traités AECG et PTCI, telle que le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manifeste son opposition à ces deux traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence ; - demande un moratoire sur les négociations de l'AECG et du PTCI et la diffusion immédiate des éléments de la négociation ; - Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé et de protection sociale <p><i>Adopté par 34 voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras Bleu marine ; Antoine Laval) et 1 Abstentions (Julien Aubert)</i></p>
RAPPORT N° : 55 SCA – MME MORA	<p align="center">QUESTIONS DIVERSES</p>

Compte-rendu affiché aux portes de la mairie
Le 19 décembre 2014



Le Maire

Francis Adolphe
Francis Adolphe

AVANCES SUR SUBVENTIONS 2015

réfèrent	n° subvention	bénéficiaire	2014 avance montant attribué	2015 avance montant voté CM 30/09/2014	2015 avance proposition CM 12/12/2014	ne prennent pas part au vote	VOTES
DAC	SUB 008	Maison des Jeunes et de la Culture	32 000 €		32 000 €	Jean-Marie ROUX	Adopté à l'unanimité
DAS	SUB 009	Centre Communal d'Action Sociale	300 000 €		300 000 €	Peggy BERTOLUCCI Agnès MOISSON Caroline BALAS Jeanne YVAN	Adopté par 27 Voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi, relevons carpentras)
DAS	SUB 096	Espace Culturel et Social Villemarie	19 000 €		19 000 €		Adopté par 33 voix Pour (Vive Carpentras ; Carpentras Bleu marine) et 2 Abstentions (Relevons Carpentras)
DAS	SUB 130	Logis des Jeunes du Comtat	35 000 €		40 000 €		Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons carpentras) et 7 Contre (Carpentras Bleu Marine)
DAS	SUB 267	Centre Social Lou Tricadou	130 000 €		130 000 €		Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras) 7 Voix Contre (Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi relevons Carpentras)
DAS	SUB 285	Point Accueil et Ecoute Jeunes - Le Passage	11 500 €		11 500 €		Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons carpentras) et 7 Contre (Carpentras Bleu Marine)
DAS	SUB 293	Restaurants du Cœur	2 700 €		2 700 €		Adopté à l'unanimité
DRH	SUB 232	Comité des Oeuvres Sociales Ville de Carpentras	6 000 €		6 000 €		Adopté par 33 voix Pour (Vive Carpentras et carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi, relevons Carpentras)
SEJ	SUB 268	La Roseraie CLSH	135 000 €		115 000 €		Adopté à l'unanimité
SEJ	SUB 268 B	La Roseraie Ludothèque	15 000 €		15 000 €		Adopté à l'unanimité
SENS	SUB 003	Association des Ecoles Publiques Élémentaires	13 000 €		23 000 €		Adopté à l'unanimité
SSPO	SUB 005	Football Club Carpentras	40 000 €		- €		Adopté à l'unanimité
SSPO	SUB 013	Tennis Club de Carpentras	20 000 €		20 000 €		Adopté à l'unanimité
SSPO	SUB 028	Club des Nageurs de Carpentras	4 750 €		4 750 €		Adopté à l'unanimité
SSPO	SUB 032	Athlétic Basket Comtadin Carpentras	7 000 €		7 000 €		Adopté à l'unanimité
SSPO	SUB 163	Office Municipal des Sports	25 000 €		25 000 €	Angelo Maccagnan Frack Dupas Patrick Jaillard	Adopté 25 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi) et 7 Contre (Carpentras Bleu Marine)
SSPO	SUB 189	Moto Club Carpentras Comtat Venaisin	5 200 €		5 200 €		Adopté à l'unanimité
SSPO	SUB 223	Racing club Carpentras 13 du Comtat	40 000 €		40 000 €	Claudine Mora	Adopté à l'unanimité
SSPO	SUB 373	Jeunesse Bouliste Avenir Griotte	3 800 €		3 800 €	BALAS BOSSAN BOTREAU DREANO GUEZ MACCAGNAN MARGHELO-NIZIA MORA RENOU	Adopté à l'unanimité
TOUR	SUB 010	Office de Tourisme de Carpentras	50 000 €		50 000 €		Adopté à l'unanimité
TOUR	SUB 134	Comité de Jumelage	902 200 €		2 500 €		Adopté à l'unanimité
			40 000 €		852 450 €		892 450 €